

Traitements en floraison : les limites sont atteintes

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) vient de publier un avis recommandant de ne réaliser les traitements phytosanitaires qu'après l'heure de coucher du soleil et dans les trois heures suivantes. Dans un communiqué du 28 avril, le ministre Le Foll en « remet une couche », et cultive l'ambiguïté. En d'autres termes, les épandages de produits phytosanitaires seraient bientôt totalement interdits en journée, et plus aucune dérogation ne sera tolérée afin de protéger les abeilles. Ont-ils pris un instant la mesure de ces annonces et des conséquences de l'application de l'avis de l'Anses ? Croient-ils que nous, agriculteurs, n'utilisons des produits phytosanitaires que pour nuire aux abeilles ? En sommes-nous encore au stade où un ministre de l'Agriculture penserait que les agriculteurs « traitent pour traiter », sans aucune considération technique et économique ?

Très concrètement, les principales difficultés liées à une application à la lettre de l'avis de l'Anses seraient tout d'abord un risque de crispation du dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, alors même que nous collaborons ensemble et avons besoin les uns des autres. De plus, personne n'a pensé aux problèmes concernant la sécurité des applicateurs (travaux de nuit, isolement de l'opérateur, avec risques sur terrains accidentés ou matériel peu stable comme les enjambeurs) et la gestion de la main-d'œuvre (problème de disponibilité d'une main-d'œuvre formée pour le travail de nuit et augmentation des charges salariales). Soulignons aussi les conflits de voisinage prévisibles, avec des nuisances sonores après 22 h et une incohérence de réglementation (arrêtés municipaux interdisant d'utiliser des engins agricoles après 22 h...). D'un point de vue technique, les agriculteurs rencontreront des difficultés liées à l'inefficacité de certains traitements (exemple des traitements anti-bruches sur féverole à réaliser de jour), et à la nouvelle complexification de la protection des cultures : réduction des "fenêtres météo", rallongement de la période des chantiers, mauvaise qualité des interventions de nuit, et l'organisation des chantiers (nécessité de matériel supplémentaire, planification pour le matériel en collectif...).

Nous, FDSEA et JA de Dordogne, aux côtés de notre réseau, sommes complètement mobilisés pour que des solutions de bon sens soient trouvées et que les traitements indispensables en période de floraison puissent être réalisés, dans des conditions acceptables pour les exploitants agricoles ! Cette annonce est tout à fait scandaleuse et inacceptable.

YANNICK FRANCES, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DORDOGNE
PIERRE LÉONARD, PRÉSIDENT JA DORDOGNE